



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D4 - Compte administratif 2022 - Budget principal Ville

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D4-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le **11 AVR. 2023**
Publication dématérialisée le **11 AVR. 2023**

N° 4 - Compte administratif 2022 - Budget principal Ville**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO****Cadre général**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note porte sur :

BUDGET PRINCIPAL – VILLE**I - La présentation du résultat 2022**

- **A - Fonctionnement**
- **B - Investissement**

II - La section de fonctionnement

- **A – Recettes totales**
 - 1 - Produits des services et du domaine
 - 2 – Impôts et taxes
 - 3 – Dotations et participations
 - 4 – Autres produits de gestion courante
 - 5 – Autres
 - 6 – Atténuation de charges
- **B – Dépenses totales**
 - 1 – Charges à caractère général
 - 2 – Charges de personnel
 - 3 – Autres charges de gestion courante
 - 4 – Frais financiers
 - 5 – Charges exceptionnelles
 - 6 – Provisions
 - 7 – Atténuation de charges
 - 8 – Présentation par fonction

III - La section d'investissement

- **A - Les dépenses**
- **B – Les recettes**

IV - L'épargne brute (CAF) et l'épargne nette**V - L'endettement****VI - La consolidation des budgets****BUDGETS ANNEXES**

- Salle de spectacle EDEN
- Transports
- Assainissement

I – La présentation du résultat 2022

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à 1 425 385,71 €.

	2016	2017	2018*	2019	2020	2021	2022
Résultat de clôture	613 142€	401 307 €	1 441 713 €	962 209 €	1 003 049 €	564 694 €	1 425 386 €

- Résultat 2018 : 1 441 713,41 € hors reprise résultat EAU de 482 352,60 €

- Synthèse :

A – Fonctionnement

Reprise de l'excédent 2021 Ville	564 693,80 €
<u>Réalisation exercice 2022</u>	
Recettes	9 304 295,59 €
Dépenses	<u>8 466 515,56 €</u>
Résultat de l'exercice	837 780,03 €
Résultat cumulé	1 402 473,83 €

B - Investissement

Reprise du déficit 2021 Ville	532 083,96 €
<u>Réalisation exercice 2022</u>	
Recettes	4 904 155,83 €
Dépenses	<u>4 689 407,18 €</u>
Résultat de l'exercice	214 748,65 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	1 243 340,40 €
Dépenses	<u>903 093,21 €</u>
Résultat s/restes à réaliser	340 247,19 €

Capacité de financement **22 911,88 €**

Excédent final de clôture **1 425 385,71 €**

Ce résultat s'explique principalement par l'effet cumulé de différents facteurs dont :

- la recherche et la concrétisation d'importants subventionnements des projets d'investissement,
- la gestion et le suivi financier rigoureux,
- l'augmentation des recettes de fonctionnement, et principalement les droits de mutation à titre onéreux et de la fiscalité locale. Cette dernière se justifie par la revalorisation des bases sans augmentation des taux votés par le Conseil municipal,
- le report en 2023 de certains projets d'investissement non effectués en 2022,
- la gestion patrimoniale réalisée par la collectivité. Une recette exceptionnelle a ainsi été perçue pour la Vente du domaine de Chancelée.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Synthèse :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021
Recettes								
Réelles	8 846 117 €	8 526 976 €	9 410 935 €	8 893 941 €	9 205 292 €	8 661 894 €	9 264 268,10 €	6,95%
Ordre	62 186 €	113 240 €	128 975 €	994 242 €	509 156 €	75 086 €	40 027,49 €	-46,69%
Totales	8 908 303 €	8 640 216 €	9 539 910 €	9 888 183 €	9 714 448 €	8 736 980 €	9 304 295,59 €	6,49%
Dépenses								
Réelles	6 985 569 €	6 970 492 €	6 364 870 €	7 381 241 €	6 724 808 €	6 830 098 €	7 737 077,20 €	13,28%
Ordre	520 472 €	843 966 €	1 354 397 €	1 681 106 €	1 545 908 €	661 928 €	729 438,36 €	10,20%
Totales	7 506 041 €	7 814 458 €	7 719 267 €	9 062 347 €	8 270 716 €	7 492 026 €	8 466 515,56 €	13,01%

A – Recettes totales : 9 304 295,59 €

Globalement les recettes augmentent de 6,49 %, et les recettes réelles augmentent de 6,95 %.

Opérations d'ordre 2022 :

Recettes : Amortissements subventions : 11 211,49 €
Reprise sur amortissement : 28 816,00 €

L'évolution des recettes réelles par chapitre est la suivante :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021
013 - Atténuation de charges	21 219,42 €	8 583,71 €	27 512,85 €	220,52%
70 - Produits des services et du domaine	277 521,11 €	269 127,44 €	303 272,43 €	12,69%
73 – Impôts et taxes	6 116 124,65 €	6 278 291,58 €	6 551 704,14 €	4,35%
74 – Dotations et participations	2 054 570,57 €	1 897 144,12 €	1 918 953,42 €	1,15%
75 – Autres produits de gestion courante	151 327,34 €	124 564,77 €	181 478,72 €	45,69%
76 – Produits financiers	3,62 €	58,54 €	68,88 €	17,66%
77 – Produits exceptionnels	584 524,96 €	68 325,28 €	281 277,66 €	311,67%
78 – Reprise sur provisions	- €	15 799,00 €	- €	-100,00%
Total	9 205 291,67 €	8 661 894,44 €	9 264 268,10 €	6,95%

○ **1 - Produits des services et du domaine : 303 272,43 €**

Ce poste regroupe le produit des différentes régies : école de musique, médiathèque, location de salles et de matériel, des mises à disposition du personnel aux budgets annexes, ainsi que les décharges syndicales.

Ces recettes augmentent de 12,69 % par rapport au CA 2021.

Le budget principal de la Ville supporte les charges de personnel relatives aux différents budgets annexes. Celles-ci font cependant l'objet de refacturation entre budgets. Ainsi, en 2022, le montant des charges de personnel du budget annexe de la Salle de spectacle a évolué, justifiant dès lors l'augmentation du montant du remboursement du budget annexe au bénéfice du budget principal (101 k€ au CA 2022 contre 67k€ au CA 2021).

○ **2 - Impôts et taxes : 6 551 704,14 €**

Le produit des impôts et taxes, en augmentation de 4,35 %, se décompose comme suit :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Fiscalité directe	4 587 661,00 €	4 590 925,00 €	4 757 570,00 €
Attribution de compensation	1 007 603,43 €	1 008 394,43 €	1 009 182,43 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	90 748,00 €	92 366,00 €	91 174,00 €
Droits de place	35 992,30 €	43 905,04 €	40 340,48 €
Taxes sur les pylônes	7 629,00 €	7 803,00 €	8 007,00 €
Taxe sur la publicité extérieure	61 581,30 €	154 333,80 €	124 974,60 €
Taxe additionnelle aux droits de mutations	324 909,62 €	378 633,31 €	503 911,63 €
Autres impôts		1 931,00 €	16 544,00 €
Total	6 116 124,65 €	6 278 291,58 €	6 551 704,14 €

Ces produits représentent 70,72 % des recettes réelles de fonctionnement et comprennent le produit fiscal de l'année. L'augmentation susmentionnée de 4,35 % est principalement due à l'augmentation du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutations et de la fiscalité directe.

En effet, malgré le maintien des taux appliqués par la Ville sur l'exercice 2022, le produit de la fiscalité directe est réparti comme suit (état 1288) :

	Taxe d'habitation	Taxe habitation sur les logements vacants	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Taux	13,06 %	13,06 %	52,62 %	58,12 %
Bases	818 311 €	305 747 €	10 251 700 €	110 038 €
Produit	106 871 €	39 931 €	4 543 055 € ¹	63 954 €

¹ Conformément à l'état 1288, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour la commune, le produit avant effet du coefficient correcteur (ECC) est de 5 416 977 €. Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, il convient de diminuer ce produit de ce coefficient (873 922 €) afin d'obtenir le montant du produit perçu après ECC, soit 4 543 055 €.

Un rôle complémentaire de 3 759,00 € permet ainsi d'atteindre la somme perçue de 4 757 570,00 €.

L'évolution des bases est la suivante :

Taxe	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Habitation	9 680 176 €	835 919 €	818 311 €	-2,11 %
Habitation s/logements vacants	364 052 €	303 418 €	305 747 €	0,77 %
Foncier bâti	10 305 421 €	9 865 144 €	10 251 700 €	3,92 %
Foncier non bâti	109 478 €	105 848 €	110 038 €	3,96 %

En application de la réforme de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation depuis 2021, hormis la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. Cette disparition est cependant compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur le territoire de la commune.

L'augmentation de la fiscalité liée aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties est ainsi liée à l'augmentation des bases, sans augmentation des taux votés par le Conseil municipal.

Pour mémoire, taux 2022

Taxe foncière sur les propriétés bâties	52,62 %	<i>Taux 2020 de la commune 31,12 % + taux du département 21,50 %</i>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,12 %	

La loi de finances pour 2022 intégrait cependant une revalorisation des bases de plus de 3 %, pour s'établir à 3,4 % en 2022.

Historique des coefficients de revalorisation des valeurs locatives 2018-2022² :

2018	2019	2020	2021	2022
+ 1,2 %	+ 2,2 %	+ 1,2 %	+ 0,2 %	+ 3,4 %

L'attribution de compensation : 1 009 182,43 €

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes varie en fonction des charges transférées et est déterminé par la Commission locale d'évaluation de transfert des charges - CLETC. La recette prévisionnelle 2022 a ainsi été perçue en totalité.

² Données issues de l'article de la Gazette des communes du 21 décembre 2022, « Taxe foncière : une augmentation des bases fiscales inégalitaires et à haut risque », Tableau « Historique des coefficients de revalorisation des valeurs locatives depuis 1989 ».

○ **3 - Dotations et participations : 1 918 953,42 €**

Ce poste comprend principalement la dotation globale de fonctionnement d'un montant de 1 510 811 € composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation. La Ville n'a bénéficié en 2020 que de 50 % de la troisième fraction de la DSR, appelée fraction cible, destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. En effet, depuis 2020, la Ville ne figure plus parmi les communes les plus défavorisées.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €	881 063 €	843 464 €	825 881 €	811 798 €
DSR - Dotation de solidarité rurale	432 437 €	634 055 €	688 997 €	711 882 €	617 824 €	552 366 €	566 002 €
DNP - Dotation nationale de péréquation	151 923 €	163 440 €	181 832 €	180 521 €	164 297 €	147 867 €	133 081 €
Total	1 586 940 €	1 695 264 €	1 764 301 €	1 773 466 €	1 625 585 €	1 526 114 €	1 510 811 €

Pour 2022, l'ensemble des dotations et participations se décompose comme suit :

Dotations versées par l'Etat	Montant
Dotation forfaitaire	811 798 €
Dotation de solidarité rurale	566 002 €
Dotation nationale de péréquation	133 081 €
Dotations de compensation d'exonérations fiscales (TH-TF)	248 716 €
FCTVA Fonctionnement	14 226 €
Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808 €
Participation dans le cadre des emplois aidés	81 379 €
Participation élections	3 446 €
Compensation cession fonds de commerce	807 €
Dotation titres sécurisés	18 254 €
Participation du Département de la Charente Maritime	
Ecole de musique	4 920 €
Sports	15 466 €
Subvention programmation culturelle	16 000 €
Octobre rose	1 050 €
Subvention Graines d'Artistes	1 000 €

○ **4 - Autres produits de gestion courante : 181 478,72 €**

Ce poste comprend principalement le produit des loyers, le produit des fermages, y compris la redevance du crématorium, et le reversement de la part salariale des chèques déjeuner.

○ **5 - Autres**

- Les produits financiers : 68,88 €
- Les produits exceptionnels d'un montant de 281 277,66 € :

Produits exceptionnels	281 277,66 €
Libéralités reçues	18 085,17 €
Recettes sur créances admises en non-valeur	50,00 €
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	1 763,24 €
Produits des cessions d'immobilisations	250 210,00 €
dont <i>Chancelée</i>	250 000,00 €
dont <i>terrains AW 213 et AW 214</i>	210,00 €
Produits exceptionnels divers (abandons loyers, indemnisations, sinistres, trop perçus)	11 169,25 €

Ainsi, l'exercice 2022 est notamment marqué par la vente du domaine de Chancelée.

○ **6 – Atténuation de charges : 27 512,85 €**

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières dans le cadre d'arrêts de maladie d'agents ou d'accidents de travail.

B – Dépenses totales : 8 466 515,56 €

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 737 077,20 € soit une augmentation de 13,28 % par rapport à 2021.

Opérations d'ordre 2022 : 729 438,36 €

Amortissements : 479 228,36 € - Cessions : 250 210,00 €

Ces dépenses sont constituées des charges à caractère général, correspondant notamment à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, aux achats de matières et fournitures, aux prestations de services, des charges de personnel, des subventions versées aux associations et à l'équilibre des budgets annexes, ainsi qu'aux intérêts de la dette.

Cette augmentation concerne ainsi les principaux postes de dépenses, à savoir les dépenses de personnel, les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.

Le détail des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre est le suivant :

Chapitres	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
011 – Charges à caractère général	1 649 615,81 €	1 541 841,65 €	1 883 784,43 €	22,18%
012 – Charges de personnel	3 902 318,02 €	4 094 510,81 €	4 429 643,96 €	8,18%
014 – Atténuation de produits	4 789,00 €	3 204,00 €	4 084,00 €	27,47%
65 – Autres charges de gestion courante	944 006,17 €	1 011 595,68 €	1 289 651,52 €	27,49%
66 – Frais financiers	143 255,13 €	112 478,50 €	98 032,99 €	-12,84%
67 – Charges exceptionnelles	72 483,92 €	53 967,33 €	31 880,30 €	-40,93%
68 – Provisions pour risques	8 340,00 €	12 500,00 €	- €	-100,00%
Total dépenses réelles	6 724 808,05 €	6 830 097,97 €	7 737 077,20 €	13,28%

○ **1 - Charges à caractère général : 1 883 784,43 €**

L'évolution de ce poste de l'ordre de 22,18 % soit un montant de 341 942,78 € est justifié par les principaux éléments ci-après mentionnés :

- moindres dépenses exceptionnelles constatées en 2021 (réductions des coûts du fait du contexte sanitaire : fluides, services extérieurs) et reprise des manifestations proposées aux angeériens (impacts sur les comptes de réception et de prestations diverses) en 2022.
- dépenses ponctuelles en 2022 : achats d'études dans le cadre du projet lotissement et réparations importantes liées au sinistre qui s'est produit à l'Abbaye,
- augmentations des dépenses liées au contexte inflationniste : carburants, matières premières, etc.

Evolution des dépenses en euros réalisées en 2022 par comptes :

		CA 2021	BP 2022 initial	CA 2022	soit différence CA 2022/CA 2021
Comptes 604	Achats d'études, prestations de service	0	9 000	44 190	44 190
Comptes 606	Achats non stockés de matières et de fournitures	648 329	723 579	739 511	91 182
Comptes 607	Achats de marchandises	3 871	3 220	3 184	-687
Comptes 611	Contrats de prestations de service	1 008	10 900	3 296	2 288
Comptes 613	Locations	42 904	44 549	42 640	-264
Comptes 614	Charges locatives	2 328	5 500	2 585	258
Comptes 615	Entretiens et réparations	289 140	403 817	392 396	103 256
Comptes 616	Primes d'assurances	50 769	60 700	51 380	612
Comptes 618	Services extérieurs - divers	27 819	34 800	35 822	8 004
Comptes 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	155 654	183 989	184 935	29 281
Comptes 623	Publicité, publications, relations publiques	26 242	46 850	31 169	4 926
Comptes 624	Transports de bien et transports collectifs	8 201	9 700	8 400	200
Comptes 625	Déplacements, missions et réceptions	77 585	109 200	113 991	36 406
Comptes 626	Frais postaux et de télécommunication	66 101	59 450	72 232	6 131
Comptes 627	Services bancaires et assimilés	880	100	1 051	171
Comptes 628	Autres services extérieurs - divers	70 091	72 964	85 954	15 863
Comptes 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	70 920	84 000	71 047	126
soit total moindres réalisations Ch011		1 541 842	1 862 318	1 883 784	341 943

○ **2 - Charges de personnel : 4 429 643,96 €**

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 57,25 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022. Ce poste est en augmentation de 8,18 % par rapport au CA 2021 et présente un taux de réalisation de 99,66 % par rapport au prévu 2022, soit un solde disponible de 15k€ au 31/12/2022.

Les principaux éléments justifiant de telles réalisations sont les suivants :

- augmentation de la valeur du point d'indice de +3,5% et des augmentations successives du SMIC horaire,
- versement de l'indemnité inflation décidée par le Gouvernement,
- recrutement d'un chargé de mission QVT pour une durée de 6 mois,

- effet année pleine du versement d'IFSE supplémentaires pour les agents contractuels rémunérés au titre de contrats occasionnels,
- versement d'une indemnité de départ de rupture conventionnelle pour un agent titulaire,

malgré la réalisation de moindres dépenses constatées :

- arrivée tardive de deux agents titulaires et départs imprévus de quatre agents dont les remplacements n'ont pas été immédiats (deux mutations, une rupture conventionnelle et un départ à la retraite),
- prolongation d'un congé parental,
- absence de dépense pour un poste d'assistant d'enseignement artistique contractuel.

	2020	2021	2022
Dépenses de personnel	3 902 318 €	4 094 511 €	4 429 644 €
Dépenses réelles	6 724 808 €	6 830 098 €	7 737 077 €
	58,00 %	59,95 %	57,25 %

○ **3 - Autres charges de gestion courante : 1 289 651,52 €**

Ce poste, en augmentation de 27,49 % soit un montant de 278 056 € par rapport à 2021, regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, les charges intercommunales, la contribution au SDIS, les frais de l'assemblée locale ainsi que les redevances dont les droits d'utilisation en nuage.

Cette progression est principalement l'effet de l'augmentation :

- des subventions versées aux budgets annexes globalement + 212 756 €, le budget annexe de la Salle de spectacle étant notamment impacté en 2022 par d'importants travaux portant sur le hangar et le R+1 ainsi que par l'augmentation des frais de personnel,
- des subventions versées aux associations : + 51 061 € (conventions avec les partenaires et subventions exceptionnelles).

	2020	2021	2022
Subventions versées aux associations	275 019 €	282 960 €	334 021 €
Subventions équilibre versées aux budgets annexes	249 120 €	266 098 €	478 854 €
Charges intercommunales	11 156 €	11 047 €	10 613 €
Contribution au SDIS	267 741 €	266 193 €	268 834 €
Assemblée locale ³	137 864 €	149 173 €	146 288 €
Admissions en non-valeur	1 908 €	2 834 €	2 658 €
Subvention collège	0 €	0 €	400 €
Redevances dont droits d'utilisation en nuage	0 €	33 289 €	46 936 €
Autres	1 198 €	1 €	1 046 €
TOTAL	944 006 €	1 011 596 €	1 289 652 €

³ Montants relatifs aux indemnités, frais de mission, cotisations et formations, hors frais de télécommunication (chapitre 011).

Détail des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes :

	2020	2021	2022
Transports	53 542,47 €	45 523,47 €	48 535,01 €
Salle de spectacles EDEN	195 577,49€	220 574,07 €	430 319,43 €
Total	249 119,96 €	266 097,54 €	478 854,44 €

Listes des subventions et des aides indirectes octroyées aux associations :

SUBVENTIONS 2022		
ASSOCIATIONS OU PERSONNES PRIVEES	Subventions	Aides indirectes
DIVERS	3 840 €	19 599 €
A.S.A.A.M. Refuge de Fontorbe	3 000 €	1 920 €
C.G.T.		2 227 €
F.O.		5 960 €
Rotary Club		3 994 €
F.C.P.E.		5 497 €
Souvenir Français	90 €	
D.D.E.N.	150 €	
F.N.A.C.A.	250 €	
A.P.E.S.A. 17	350 €	
CULTURE	184 850 €	86 391 €
A.4	78 700 €	8 000 €
A.4 subvention exceptionnelle	5 000 €	
Belle Factory	55 000 €	1 303 €
Belle Factory subvention exceptionnelle	5 000 €	
Production 114 (Violon sur le sable)	30 000 €	
Production 114 (Violon sur le sable) subvention exceptionnelle	5 000 €	
Kaolin et Barbotine		6 523 €
Club de tarot		6 803 €
Informatique club Angérien		4 947 €
Le Tapis volant		10 024 €
Sté archéologie		2 795 €
Art d'Y		5 497 €
Le Rideau rouge		7 173 €
Cercle philatélique		2 199 €
A.A.J.C. (Togo)	500 €	
Amuse Folk	400 €	266 €
Block House	3 350 €	13 440 €
Eurochestries	1 500 €	
Cercle Philharmonique	400 €	9 792 €
A.V.F. St Jean Accueil		7 629 €

SPORTS	107 700 €	150 646 €
Angérien Hand Ball Club	2 000 €	
Angély Sport Santé	500 €	
Athlétic Club Angérien	2 000 €	
Signaleurs radio Angériens		6 567 €
Lévriers angériens		576 €
Angély modèle club		2 668 €
Billard club		15 392 €
Team cycliste		1 419 €
Amicale Boule Angérienne	2 700 €	16 416 €
Kayak club Angérien	3 500 €	29 856 €
Kayak club Angérien subvention exceptionnelle	1 800 €	
Haltérophilie Musculation	500 €	
Jeunesse Laïque Angérienne	2 000 €	
Judo Club Saint Jean/Loulay	2 000 €	
Judo Club Saint Jean/Loulay subvention exceptionnelle	1 000 €	
Moto Club Angérien	4 000 €	6 592 €
Nautic Club Angérien	27 000 €	21 902 €
Pêcheurs Angériens	950 €	8 256 €
Plongée Subaquatique	900 €	14 400 €
Union Cognac/St Jean d'Angély	20 500 €	
R.A.C.A.	8 000 €	
S.C.A.	15 000 €	18 240 €
Tennis Club Angérien	2 200 €	
Tir Angérien	1 000 €	
U.V.A.	7 000 €	7 739 €
Mobilisation angérienne pour le téléthon		623 €
Aéroclub Angérien	2 650 €	
Association sportive "Le Muguet" (collège)	250 €	
Association sportive "Les Muguets" (lycée)	250 €	
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE	1 071 €	0 €
Jardins familiaux	1 000 €	
Comité Départemental de Randonnée Pédestre	71 €	
SOCIAL, SOLIDARITE	29 400 €	138 363 €
Aide et Soutien	1 500 €	10 560 €
Arche	5 000 €	55 852 €
Amitié		1 203 €
A chacun son toit		4 838 €
Soleil des ans		6 608 €
Donneurs de sang		3 606 €
N.O.A.H.		2 272 €
Association Cœur et santé	1 200 €	
Association alcool assistance de la Charente Maritime	600 €	
Croix Rouge Française	300 €	14 137 €
France Alzheimer	300 €	

Secours Catholique	1 500 €	
Restos du Cœur	1 000 €	39 287 €
Tremplin 17	17 000 €	
Vals de Saintonge mobilité	1 000 €	
ENFANCE, JEUNESSE	5 000 €	11 606 €
C.L.S.H. BEAUFIEF		7 916 €
Mission Locale Rurale	5 000 €	3 690 €
ECONOMIE	2 160 €	1 419 €
Association pour la promotion et le développement des foires et marchés de Charente-Maritime	2 160 €	
Association commerçants et artisans - C2A		1 419 €
Total des subventions	334 021 €	408 023 €

○ **4 - Frais financiers : 98 032,99 €**

En 2022, les frais financiers sont en net recul. Ils prennent en compte cette année uniquement les intérêts de la dette en diminution par rapport à 2021 pour 14 445,51 € soit 12,84 %. Le contexte inflationniste n'a ainsi eu que peu d'impacts sur les charges d'intérêts en 2022.

○ **5 - Charges exceptionnelles : 31 880,30 €**

Ce poste de dépenses est en diminution par rapport à 2021.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Secours et dots	3 395 €	4 235 €	6 405 €
Enterrements indigents	0 €	995 €	1 814 €
Bourses et prix	0 €	0 €	400 €
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	0 €	7 500 €	0 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	1 399 €	638 €	103 €
Subventions aux personnes de droit privé	67 570 €	39 599 €	17 000 €
Autres charges exceptionnelles	120 €	1 000 €	6 158 €
TOTAL	72 484 €	53 967 €	31 880 €

La principale diminution concerne les subventions aux personnes de droit privé, correspondant au versement de subventions pour l'amélioration de l'habitat au regard du nombre de dossiers déposés et soutenus. Par ailleurs, une nouvelle dépense apparaît à partir de 2022 : le versement du prix du premier roman pour 400 €. Les autres charges exceptionnelles concernent le fonds de concours pour la Fondation du patrimoine et une régularisation de rattachement.

○ **6 - Provisions : 0,00 €**

En 2022, aucune provision n'a été constituée.

En effet, au regard des états des restes à recouvrer transmis par le Service de gestion comptable, la provision constituée pour 12 500 € en 2021 (délibération 2021_04_D22 du 1^{er} avril 2021) couvre notamment les 15 % du montant des restes à recouvrer au 31/12/2020.

○ **7 – Atténuation de produits : 4 084,00 €**

Ce poste correspond aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

○ **8 - Présentation par fonction**

Ci-dessous une présentation par fonction de la masse salariale et des autres dépenses dédiées à chaque service.

Fonction	Services	Masse salariale	Autres dépenses	Total
01	Opérations non ventilables	- €	221 169,97 €	221 169,97 €
020	Administration générale	838 533,14 €	450 590,40 €	1 289 123,54 €
021	Assemblée locale	- €	150 671,27 €	150 671,27 €
022	Administration de l'Etat	183 614,69 €	13 904,44 €	197 519,13 €
023	Communication	45 902,19 €	34 072,81 €	79 975,00 €
024	Fêtes et cérémonies	- €	15 098,02 €	15 098,02 €
026	Cimetière	- €	5 207,48 €	5 207,48 €
112	Police municipale	291 861,01 €	39 660,57 €	331 521,58 €
113	Incendie et secours	3 658,67 €	282 034,21 €	285 692,88 €
252	Transports	37 171,39 €	48 645,01 €	85 816,40 €
311	Ecole de musique	358 899,56 €	11 875,39 €	370 774,95 €
314	Salle de spectacles EDEN	101 324,57 €	430 319,43 €	531 644,00 €
321	Médiathèque	283 305,16 €	43 302,30 €	326 607,46 €
322	Musée	329 966,25 €	121 025,90 €	450 992,15 €
33	Actions culturelles	28 929,23 €	253 016,57 €	281 945,80 €
40	Sports Animations	392 427,92 €	372 890,75 €	765 318,67 €
42	Enfance/jeunesse	- €	8 228,40 €	8 228,40 €
520	Interventions sociales	92 829,63 €	60 004,72 €	152 834,35 €
81	Services urbains	680 213,02 €	212 388,24 €	892 601,26 €
82	Aménagement urbain	678 131,32 €	473 096,40 €	1 151 227,72 €
83	Environnement	- €	1 501,28 €	1 501,28 €
90	Actions économiques	82 876,21 €	13 177,02 €	96 053,23 €
91	Marché	- €	45 552,66 €	45 552,66 €
	TOTAL	4 429 643,96 €	3 307 433,24 €	7 737 077,20 €

III – La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la Ville. Elle concerne des actions, en dépenses et en recettes, non récurrentes contrairement au fonctionnement.

Les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules, biens immobiliers, études et travaux sur les structures existantes ou en cours de création.

Les recettes comprennent les subventions en lien avec les projets d'investissement et les recettes dites patrimoniales : taxes d'aménagement, FCTVA.

Le taux de réalisation des opérations d'équipement se situe à 67 % pour 2022.

A - Les dépenses

	Réalisation	Restes à réaliser
Emprunts et dettes assimilées	944 636,67	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	4 166,74
Subventions d'équipement versées	52 753,72	137 807,71
Attribution de compensation	13 530,00	0,00
Travaux bâtiments, acquisitions et autres		
Hôtel de ville	90 255,85	2 582,50
Abbaye	28 638,18	24 298,08
Musée : travaux et acquisitions	45 592,46	7 800,00
Bâtiments divers	51 370,05	62 276,67
Bâtiments culturels divers	27 724,13	39 899,08
Bâtiments et terrains sportifs	2 104 763,85	158 422,63
Acquisitions foncières	2 204,55	0,00
Acquisition matériel sport	11 702,75	3 725,81
Acquisition matériel base nautique	2 000,00	0,00
Bâtiment canoë kayak	29 210,82	20 171,22
Voirie, trottoirs, pluvial : travaux et acquisitions	551 178,74	242 543,72
Aménagement rue du Palais	300 631,61	
Eclairage public	49 669,37	26 271,06
Cimetière	3 199,50	0,00
Jeux et espaces jeux	16 207,92	3 790,00
Travaux de conformité	7 457,86	1 907,94
Vidéo protection	47 538,16	0,00
Environnement propreté	2 850,00	71 707,39
Plan d'occupation des sols	9 574,60	57 218,54
Liaisons douces	25 347,48	1 764,12
Immeuble à colombages	8 926,00	36 740,00
Opérations patrimoniales	222 415,42	0,00
Autres opérations d'ordre	40 027,49	0,00
Total	4 689 407,18	903 093,21

B - Les recettes

	Réalisation	Restes à réaliser
Excédent capitalisé	1 683 311,00	0,00
Cautions	350,00	0,00
Amortissements, intégrations, divers	767 854,55	0,00
F.C.T.V.A	341 514,94	0,00
Taxe d'aménagement	55 833,95	0,00
S.D.E.E.R.	55 629,15	0,00
Cessions	128 370,08	0,00
Subventions d'investissement	799 252,16	1 243 340,40
Subvention d'équipement versée	72 040,00	0,00
Emprunts	1 000 000,00	0,00
Total	4 904 155,83	1 243 340,40

L'exercice 2022 a ainsi été marqué par le versement d'un FCTVA important du fait des projets menés par la Ville en 2021 (versement du FCTVA en N+1).

Evolution du montant de FCTVA perçus 2018- 2022 pour les opérations d'investissement :

2018	2019	2020	2021	2022
99 030 €	47 188 €	173 562 €	168 810 €	341 515 €

Détail des subventions par partenaire :

	Réalisé	Restes à réaliser
Etat ⁴	412 482,33	284 217,15
Région	203 500,00	203 550,00
Département	58 269,84	755 573,25
Autres	124 999,99	0,00
Total	799 252,16	1 243 340,40

Parmi les restes à réaliser en recettes, le montant des subventions des travaux du COI restant à percevoir sont de 1 105 410 €.

IV - L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

Le poids de la dette en années CAF est obtenu en divisant l'encours de la dette par la CAF brute.

⁴ Y compris DETR et DSIL.

FONCTIONNEMENT	2022
RECETTES	
Réelles	9 264 268 €
Ordre	40 027 €
Totales	9 304 296 €
DEPENSES	
Réelles	7 737 077 €
Ordre	729 438 €
Totales	8 466 516 €
CAF brute (hors cessions)	1 276 981 €
Remboursement capital de la dette (bancaire) hors cautions	944 637 €
CAF nette (hors cessions)	332 344 €
CRD de la dette au 31/12/2022 dette bancaire dont cautions	5 653 705 €
Année CAF	4,43
Produits exceptionnels	
Chapitres 77	281 278 €
<i>Dont 775-cessions</i>	<i>250 210 €</i>
Résultat reporté n-1	564 694 €
Résultat de l'exercice	837 780 €
Financement de l'investissement	0 €
Résultat global de l'exercice	1 402 474 €

La CAF nette se situe ainsi à 332k€ contre 827k€ en 2021 (968k€ en 2020, 108k€ en 2019). Cette diminution s'explique notamment par l'augmentation des charges réelles de fonctionnement, plus forte que l'augmentation des recettes réelles, malgré une diminution du montant du remboursement de la dette, capital et intérêts compris.

Principaux ratios de structure

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M14 sont les suivants au regard de la population INSEE mentionnée par la fiche DGF 2022 :

	Valeur par habitant de la commune pour 2022 <i>Population INSEE 7 230⁵ – fiche DGF 2022</i>	Moyenne nationale de la strate (<i>source collectivités locales.gouv exercice 2021</i>)
Dépenses réelles de fonctionnement	1 070 €	954 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 281 €	1 163 €
Dotations globales de fonctionnement	209 €	153 €
Produits des impôts locaux	660 €	501 €
Dépenses d'équipement brut	482 €	315 €
Encours de la dette au 31 décembre	781 € ⁶	775 €

V – L'endettement

L'encours de la dette du budget principal Ville s'élève à 5 649 188,50 € au 31 décembre 2022, et se compose de 20 contrats, auxquels il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements d'un montant de 4 516,74 € soit un total de 5 653 705,24 €. La structure de la dette est la suivante :

⁵ Conformément à la note « Les finances locales en 2021 » de la Direction Générale des Collectivités locales publiée en février 2023, le nombre d'habitants intégré correspond au recensement de la population totale INSEE (recensement de la population 2022 – populations légales au 1^{er} janvier 2022).

⁶ Hors cautions, l'encours de la dette au 31/12/2022 par habitant est de 781 €. Il passe à 782 €/habitant intégration faite des cautions.

STRUCTURE DE LA DETTE 2022

Montants en Euro

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX					
Fixe	2,07	0,00	4 253 052,94	75,23	11 ans 00 mois
Indexé	0,60	0,22	1 400 652,30	24,77	06 ans 02 mois
Structuré	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX					
7.00% < taux	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
4.00% < taux <= 6.00%	4,27	0,00	342 041,51	6,05	04 ans 11 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,61	0,00	178 206,73	3,15	02 ans 07 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,75	0,00	850 760,74	15,05	03 ans 01 mois
taux <= 2.00%	1,05	0,09	4 282 696,26	75,75	11 ans 10 mois
PÉRIODICITÉ					
Mensuelle	0,00	0,02	280 585,87	4,96	06 ans 09 mois
Bimestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	1,56	0,08	4 668 610,77	82,58	11 ans 01 mois
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	2,87	0,00	699 991,86	12,38	02 ans 06 mois
Nonmestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	4,17	0,00	4 516,74	0,08	07 ans 08 mois
PRÊTEUR					
Tous	1,67	0,06	5 653 705,24	100,00	09 ans 09 mois
DEVISE					
euro	1,67	0,06	5 653 705,24	100,00	09 ans 09 mois
CHF	0,00	0,15	0,00	0,00	00 ans 00 mois
TOTAL	1,67	0,06	5 653 705,24		09 ans 09 mois

Sélection : emprunts budget ville (budget princ = '01')

Calcul d'encours au 31/12/2022

La dette consolidée au 31 décembre 2022, tous budgets confondus, s'élève à 5 874 301,05 € (hors cautions pour 4 516,74 €, soit un total de 5 878 817,79 € tous budgets cautions incluses) et se répartit comme suit :

Budget	CRD au 31 décembre 2022
Budget principal – Ville	5 649 188,50 €
Assainissement	225 112,55 €
Total	5 874 301,05 €

Sur l'exercice 2022, la Ville a remboursé sur :

- le budget principal Ville : 944 636,67 € en capital et payé 98 032,99 € d'intérêts et perte de change,
- le budget annexe Assainissement : 66 754,20 € en capital et payé 8 245,13 € d'intérêts, soit 1 011 390,87 € de capital remboursé tous budgets.

Elle a par ailleurs contracté un nouvel emprunt pour 1 000 000 €, celui-ci étant donc inférieur au remboursement du capital de l'année tous budgets, l'encours continue de diminuer et, en conséquence, le ratio de dette par habitant.

VI – La consolidation des budgets

CONSOLIDATION CA 2022 - BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES					
LIBELLES	REALISATIONS	dont Subventions d'équilibre	REALISATIONS	RESTES à REALISER	RESULTAT FINAL* (fonct+invest+restes à réaliser)
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
I - BUDGET PRINCIPAL					
RECETTES (1)	9 304 295,59		4 904 155,83	1 243 340,40	
DEPENSES (2)	8 466 515,56	478 854,44	4 689 407,18	903 093,21	
Déficit reporté (3)			532 083,96		
Excédent reporté (4)*	564 693,80				
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			317 335,31		
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	1 402 473,83			340 247,19	1 425 385,71
TRANSPORT					
RECETTES (1)	50 602,41	48 535,01	142,80		
DEPENSES (2)	50 620,41				
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	18,00		284,10		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)					
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	0,00		426,90		426,90
ASSAINISSEMENT					
RECETTES (1)	335 065,86		196 853,93		
DEPENSES (2)	270 249,23		379 985,14	24 960,65	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	233 752,37		436 622,56		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)				24 960,65	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	298 569,00		253 491,35		527 099,70
SALLE DE SPECTACLES - EDEN					
RECETTES (1)	538 137,89	430 319,43	186 160,82	86 396,20	
DEPENSES (2)	360 337,88		233 875,74	287 236,29	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)			70 755,00		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)				200 840,09	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	177 800,01		23 040,08		
RESULTATS CONSOLIDES					
DEFICIT	-	-	40 376,98		
EXCEDENT	1 878 842,84	-		114 446,45	1 952 912,31

* Le résultat final = Excédent ou déficit de clôture du fonctionnement et de l'investissement + l'excédent ou le déficit des restes à réaliser

Sur proposition de Mme la Maire, M. Cyril CHAPPET est désigné à l'unanimité, Président de séance.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2022 du budget principal Ville ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D4-DE

Accusé de réception Sous-préfecture

le **11 AVR. 2023**

Publication dématérialisée le **11 AVR. 2023**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.